

DECISION N° DEC_092_2023

Prestation surveillance Pont Route 115000, 42+452 à Sélestat

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une prestation de surveillance du Pont Route 115000 42+452 à Sélestat.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2023, sous le chapitre 23 : budget ville.

Imputation interne AU : 2315 82201 01871

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

Aucune mise en concurrence n'a eu lieu, car il s'agit d'un prestataire unique. Les interventions ont, en effet, lieu en milieu ferroviaire sur des voies circulées.

Après examen de l'offre par le service aménagement urbain, il est proposé de retenir cette offre jugée économiquement et techniquement avantageuse, répondant aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par la société SNCF Réseau

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée

VU la proposition formulée par le service aménagement urbain,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Décide

d'attribuer le présent marché à SCNF Réseau (TSA 80813 - 69908 LYON CEDEX 20) pour un montant de 51 140,00 € HT.

Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 13/12/2023

Le Maire :
Marcel BAUER